



COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale du mardi 10 décembre 2024, à 20h00
à la grande salle du café de la Croix fédérale, à Le Crêt**

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. Florian **Favre**, Arnaud **Bossel**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **977**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **42**

La majorité est : **22**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 10 décembre 2024 qu'il salue cordialement. Il excuse Monsieur Marc Yerly et Madame Christine Pittet, membres de la commission financière, ainsi que Monsieur Jean-Charles Vial, membre de la commission d'urbanisme.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2024 et sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune, ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Introduction : suivi des affaires communales

M. le Président débute l'assemblée par de brèves informations des dossiers en cours depuis la dernière assemblée.

Commune

Bonne nouvelle, nous allons recevoir, après 6 ans de tractations, notre permis de construire pour les places de parc et arrêt de bus devant l'école. Nous aimerions débiter les travaux si possible au printemps. La fête cantonale des lutteurs aura lieu début août, nous espérons que les travaux seront terminés à cette date.

L'étude sur la valorisation des bâtiments communaux a bien avancée. Il y a du potentiel, mais il y a lieu de maîtriser les coûts par rapport à nos possibilités budgétaires. Des bâtiments seront mis à disposition de la population et d'autres seront loués.

En Veveyse

RSSV

Cela fait trois ans que le service des soins à domicile et les EMS font partie intégrante du RSSV. Une planification cantonale par rapport aux besoins a été mise en place. S'agissant des EMS, d'ici 2040 il va manquer plus de « 1'000 lits » dans le canton et plus de 100 en Veveyse. M. le Président informe que l'estimation du coût pour « un lit » est de 50'000 francs.



En Veveyse, il n'y a pas la prétention de construire une infrastructure aussi importante que les « 100 lits » qu'il manquerait, car il y a d'autres solutions à développer, comme les logement à structure intermédiaire (LSI – ou appartements protégés), les soins à domicile, etc.

ASCOV

L'agrandissement du bâtiment Bêta du Cycle d'orientation de la Veveyse sera voté par la prochaine assemblée des délégués.

Pour l'avenir, la piscine et l'Univers@lle ayant été cédée à la commune de Châtel-St-Denis, l'ASCOV a le projet de construire une tri-salle avec une piscine.

ACV

La RGV a été dissoute et ses tâches ont été reprises par l'Association des communes de la Veveyse. Monsieur le Président relève que des synergies doivent encore être trouvées car il y a aussi des nouveaux domaines comme Destination Veveyse et le musée des Amériques. Ce sont des nouveaux projets qui gonflent le budget de l'ACV.

Tourisme

Notre commune a appuyé ces deux objets. On attend sur la décision du canton quant à son éventuelle attribution à une subvention pour Destination Veveyse. Celle-ci est essentielle pour que ce projet voit le jour.

Quant au musée des Amériques, une opportunité s'est ouverte pour ce projet, car l'ECAB achètera le bâtiment qu'il louera au musée. La Veveyse est le seul district sans musée. C'est aussi une nouvelle offre de loisirs en cas de mauvais temps.

Pour l'instant, ces deux dossiers en sont au stade de projets et d'études.

Association à buts multiples

Un budget a été voté pour étudier la possibilité de créer une association à buts multiples qui regrouperait l'ACV, le ASCO et le RSSV. Un comité de pilotage a été formé. Le travail sera présenté aux conseils communaux en février 2025.

Cette solution de n'avoir qu'une seule association facilitera la vision des investissements et la gestion des infrastructures. Il n'y a pas de décision prise à ce sujet pour l'instant, ce n'est qu'un projet.

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2023

Investissement supplémentaire pour la revitalisation de la Sionge

M. le Président relève que ce dossier devrait en être au stade de la mise à l'enquête publique et ce n'est pas le cas. Il y a encore des situations où il faut trouver des arrangements avec les agriculteurs, le comité de pilotage a pris du temps pour faire en sorte de satisfaire tout le monde. A ce jour, il n'y ait pas arrivé, aussi il y renonce et va convoquer une table ronde avec les agriculteurs concernés pour pouvoir poursuivre la procédure.

Notre commune fait partie de cette convention, mais uniquement concernant deux de nos collecteurs qui font partie de l'endiguement de la Sionge. Le comité a décidé de débiter par la revitalisation de la Sionge pour voir si la situation reste la même au niveau des collecteurs. Les deux collecteurs sont reconnus et les travaux de réfection obtiendront un subside.

Question des divers au sujet de : H24

Le contre-projet de l'Etat est passé. Le canton a débuté le travail.



Le protocole de l'assemblée du 28 mai 2024 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

M. le président passe la parole à Thierry Vial pour la présentation des budgets.

2. Budgets 2025

La parole est donnée à Monsieur Thierry Vial pour la lecture des budgets. Il annonce un déficit estimé à 327'330 francs, alors que le budget 2024 prévoyait un déficit 243'379 francs.

Monsieur Thierry Vial explique que le Conseil communal a renoncé à présenter une hausse d'impôt, car ce compte est entaché par le retard du canton à ce sujet. Le conseil communal a décidé par conséquent de continuer avec le même taux encore une année.

Pour nos dépenses, nous prendrons sur le capital des années précédentes où nous avons de bons résultats. Ce n'est néanmoins pas une solution qu'on pourrait prolonger pour les années à venir.

2.1 Budget du compte de résultats

Thierry Vial présente le budget du compte de résultats et apporte les précisions suivantes :

0 – Administration générale

02. « Administration générale »

- › Les frais de perception du canton qui encaisse pour nous nos impôts coûtent 40'000 francs. Dès 2026, notre commune s'occupera de cet encaissement elle-même.
- › Les charges pour le personnel restent stables.
- › Les cotisations de l'ACV nous coûteront 89'000 francs. C'est une forte augmentation, par rapport au budget 2024 qui prévoyait des cotisations pour 70'000 francs.
- › Immeuble de l'administration. Nous avons modifié l'installation de chauffage pour un chauffage à distance avec l'ancienne cure et la villa à M. Meier. On refacture le montant dû par M. Meier et on effectue un virement pour le montant qui concerne l'ancienne cure qui se trouve dans les comptes du patrimoine financier.

Ce chapitre est bouclé avec une estimation d'excédent de charges s'élevant à 531'220 francs

- › charges 573'220 francs
- › produits 42'000 francs

1 – Ordre et sécurité public

15. « Service du feu »

1500. Service du feu communal

- › La taxe non pompier est stable. Elle est reversée au bataillon du sud.

1506. Bâtiment intercommunal du service du feu

- › On perçoit 33'000 francs de loyer qu'on se partage avec la commune de Semsales qui est copropriétaire.

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charges estimé à 67'175 francs 70

- › charges 161'124 francs 70
- › produits 93'949 francs

2 – Formation



21. « scolarité obligatoire »

211. Ecole primaire et enfantine

- › Le coût est stable, on prévoit une contribution au cercle scolaire intercommunal de 123'646 francs.

218. Accueil extrascolaire

- › Il a une augmentation des fréquentations. Toutefois le compte reste stable.
- › Les salaires augmentent car depuis cet automne, notre cercle scolaire a ouvert un AES Vacances en collaboration avec le cercle de Saint-Martin – Le Flon.
- › Il est souligné qu'on ne peut pas comparer le budget 2025 avec les comptes 2023, car on avait bénéficié d'un subside de 22'000 francs pour l'augmentation des places d'accueil.

22. « Ecoles spécialisées »

On prévoit une augmentation conséquente pour le pot commun cantonal qui coûtera 200'152 francs, alors qu'on n'avait que 184'774 francs au budget 2024 et 173'054 francs dans les comptes 2023.

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charge estimé à 1'872'928 francs 90

- › charges 2'282'448 francs 90
- › produits 409'520 francs

3 – Culture, sports et loisirs

Pas de commentaire spécial sur ce chapitre, si ce n'est qu'on a eu des frais spéciaux pour fêter les 20 ans de la fusion qui a donné naissance à notre commune.

Ce chapitre est bouclé avec une estimation des charges de 33'479 francs

- › produits : 0

4 – Santé

42. « Soins ambulatoires »

RSSV : une forte augmentation des charges est prévue. Elle est due à l'augmentation du nombre de collaborateurs et collaboratrices et le calcul des salaires selon la méthode cantonale définie par paliers.

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charges estimé à 735'871 francs

- › Charges 739'871 francs
- › produits 4'000 francs

5 – Prévoyance sociale

54. « famille et jeunesse »

544. Protection de la jeunesse

- › Crèches et garderie : les subsides pour les crèches sont en augmentation, car les accueils augmentent.
- › Accueil familiale de jour : les accueils de la petite enfance chez les mamans de jour restent faibles.
- › Ecole maternelle : la charge nette de 8'000 francs est faible.

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charges projeté à 697'304 francs 25

- › charges 1'285'124 francs 25
- › produits 587'820 francs



6 – Transports et télécommunications

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charge estimé à 399'823 francs

- › charges 531'652 francs
- › produits 131'829 francs

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

71. « Approvisionnement en eau »

- › Monsieur Thierry Vial explique qu'il y aura une augmentation de la taxe. L'AVGG qui nous vend l'eau l'achète à Eau Sud et celle-ci a décidé d'augmenter ses tarifs 1/3. L'AVGG a reporté ce coût sur ses clients et facture ainsi l'eau 21 centimes de plus. Cette augmentation servira à financer les travaux sur le captage de Charmey.

Le Conseil communal avait informé qu'il y aurait une augmentation modérée, toutefois cette année on est obligé d'augmenter notre tarif de 25 centimes, soit les 21 centimes d'augmentation de l'AVGG plus 4 centimes de marge pour l'attribution au fond de réserve.

- › On attribue 43'000 francs au fond de réserve. Monsieur Thierry Vial relève que notre réseau d'eau est vieux, aussi des tronçons sont régulièrement rénovés.

72. « Traitement des eaux usées »

- › On maintient nos tarifs, même si l'attribution au fond de réserve est inférieure à ce que le canton propose.
- › Le Conseil communal va entreprendre une étude pour un nouveau bassin de rétention, à Le Crêt.

73. « Gestion des déchets »

- › Les frais de ramassage avaient baissé de 2022 à 2023, mais ils sont à nouveau en augmentation.
L'élimination des ordures ménagères est estimée à 50'000 francs et celle des bennes de la déchetterie à 80'000 francs.

74. « Aménagements »

741 Correction de cours d'eau

8'000 francs sont prévus pour l'entretien des ruisseaux et le curage des bassins de rétention.

79. « Aménagement du territoire »

- › 10'000 francs de frais d'étude et projets divers.

Ce chapitre est bouclé avec un excédent de charges de 92'502 francs

- › charges 753'056 francs
- › produits 660'554 francs

8 – Economie publique

82. « Sylviculture »

- › Les ventes de bois sont en hausse, les produits sont estimés à 25'000 francs contre 10'000 francs au budget 2024.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 3'164 francs

- › charges 21'836 francs
- › produits 25'000 francs



9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

- › sur le revenu des personnes physiques : 2'500'000 francs. On a encaissé 2'267'528 francs aux comptes 2023.
- › La contribution immobilière baisse par rapport aux comptes 2023, car on a fait un travail de correction des années précédentes en 2023.

Monsieur Thierry Vial souligne que ces chiffres sont relativement optimistes, car on ne prévoit pas d'évolution de la population sur notre territoire.

Taux d'impôts

Monsieur Thierry Vial présente à l'écran un tableau mentionnant le taux d'impôt sur le revenu des communes voisines et relève qu'en comparaison le taux d'impôt de notre commune est plutôt bas, d'autant si on prend en compte la capacité financière.

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. Intérêts

- › Charges d'intérêts concernant les engagements financiers : 36'000 francs

Monsieur Thierry Vial relève que nous n'avons plus beaucoup de liquidés.

Nous avons renouvelé des emprunts à 1,4% et acquis deux nouveaux emprunts à 0,9%.

963. Immeubles du patrimoine financier : perte globale de 25'000 francs sur notre parc immobilier.

- › Restaurant de la Croix fédérale : Les charges sont estimées à 20'000 francs, on a un revenu locatif de 31'000 francs et on va attribuer au fond de rénovation le montant de 13'000 francs, ainsi que 13'000 francs pour les imputations internes des intérêts.
- › PPE rue de l'Eglise 37, Le Crêt : 3'760 francs de bénéfice.
- › Ancienne école de Grattavache : les charges sont estimées à 18'000 francs, une attribution au fond de rénovation de 12'000 francs, ainsi que 12'000 francs d'imputation internes pour les intérêts et 6'400 francs pour les prestations de service. Il y a beaucoup de locaux communs, ainsi que l'entretien de la place de jeux.
- › Ancienne cure de Progens : 3'900 francs de bénéfice
- › Parchets communaux : 6'500 francs de bénéfice
- › Prélèvement sur la réserve : 220'000 francs.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 4'099'809 francs

- › charges 248'963 francs
- › produits 4'348'772 francs

Le résultat du budget du compte de résultat se solde par un déficit de 327'330 francs 85, pour 6'630'774 francs 85 de charges et 6'303'444 francs de produits.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque.

2.2 Budget d'investissements

Compte d'investissement : présentation générale

0 – Administration

029 Immeubles administratifs

- › Chauffage à distance les bâtiments à Progens : 134'000 francs. Les travaux sont terminés.



1 – Ordre et sécurité publics

1610 Défense militaire

- › Installations de tir : 86'000 francs. Les travaux sont réalisés.

2 – Formation

2195 Transports scolaires

- › Achat d'un bus scolaire : 85'000 francs. C'est un nouvel investissement qui sera présenté et soumis au vote de l'assemblée ce soir.

6 – Trafic et télécommunication

62. « Routes communales » :

- › Places de stationnement, arrêt de bus et trottoir, Le Crêt : report de 755'013 francs
- › Réfection des routes AF 2ème étape : report de 30'000 francs
- › Réfection des routes des Petits Crêts-Grange à Brellan : report de l'entier du budget de 1'400'000 francs. Une partie des travaux est réalisée, mais nous n'avons pas encore payé les factures.
- › Eclairage public : report de 50'000 francs, la moitié des modifications des lampadaires est réalisée.
- › Subvention de la Confédération pour les routes AF : report de 127'947 francs
- › Subvention cantonale pour les routes AF : report de 115'152 francs
- › Contributions des privés pour les routes AF : report de 71'564 francs.

Ce chapitre totalise un excédent de charges pour 1'920'250 francs.

7 – Approvisionnement en eau

71. « Approvisionnement en eau » :

- › Déplacement de la conduite d'eau potable des Aubépins : report de 280'000 francs

73. « Gestion des déchets » :

- › Aménagement de la déchetterie : report de 28'500 francs. La commission financière a demandé combien d'années nous pouvions reporter un investissement. C'est 5 ans, si les travaux n'ont pas commencé.

74. « Corrections de cours d'eau » :

- › Revitalisation de la Sionge, collecteurs : report de 100'000 francs

8 – Economie publique

82. « Sylviculture » :

- › Agrandissement de la place de parc des sentiers : report de 53'591 francs

9 – Finances et impôts

› Etude de valorisation des bâtiments communaux : report de 30'060 francs

› Subventions cantonales pour le chauffage à pellets : report de 6'000 francs

Le total du budget d'investissement se monte à 2'812'164 francs dans les charges, 320'663 francs dans les produits, pour une charge nette s'élevant à 2'491'501 francs.

Questions et remarques des citoyens

Madame Suchet remarque qu'il y a beaucoup de reports d'investissements et demande quelle en est la raison. Monsieur Thierry Vial informe que les reports sont dus au fait que nous n'avons pas encore obtenu les autorisations pour effectuer les travaux. Ces investissements reportés sont liés à des projets concrets, mis à part celui pour la déchetterie.

Monsieur le Président informe qu'auparavant nous avons la chance de pouvoir réaliser les projets dans l'année. Maintenant, il faut compter quatre ans en moyenne, car les procédures au niveau du canton sont de plus en plus difficiles, ce qui a évidemment une incidence sur le coût des investissements qui de ce fait augmente.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Frédéric Deillon, responsable des transports scolaires, pour la présentation du point 2.2.1



2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire

Monsieur Frédéric Deillon informe que les frais d'entretien du bus rouge augmentent, malgré la chance que nous avons de pouvoir compter sur Monsieur Raphaël Lambert pour effectuer quelques réparations. La porte automatique de ce bus doit être changée, ainsi que les rails des sièges. Ces réparations sont indispensables pour des raisons de sécurité. Le coût d'une nouvelle porte s'élève à 8'000 francs.

Ce bus totalise 170'000 km au compteur. Il est donc judicieux de proposer de le remplacer, raison pour laquelle le Conseil communal demande ce soir un crédit d'investissement pour un nouveau bus scolaire.

Coût

Le Conseil communal a demandé des offres à deux entreprises :

- Offre d'AHG Cars SA, le coût d'un bus de type Ford Transit combi 350 L3, y compris les aménagements spécifiques, s'élève à 80'200 francs, TVA comprise.
- La seconde offre ne nous est pas encore parvenue.

Le coût du bus se monte à 52'000 francs, mais à ce chiffre il faut ajouter les aménagements intérieurs reconnus par l'OCN, pour un montant de 28'500 francs.

Monsieur Frédéric Deillon explique que les permis de nos conducteurs sont attribués selon le poids du véhicule, or les nouveaux bus pèsent plus lourds. Pour pouvoir garder les permis de conduire actuels, nous avons donc choisi un bus de 21 places, soit avec quelques places en moins que le bus rouge à remplacer.

Afin de tenir compte des divers et imprévus, le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement d'un montant arrondi à 85'000 francs.

Solution alternative

Le Conseil communal a, en parallèle, demandé les tarifs à divers acteurs du transport scolaire (Car Postal, TPF, Taxi Romontois, Chardonnens) pour effectuer le transport quasi identique à celui du bus rouge, à savoir une navette aller-retour entre l'école du Crêt et celle de Semsales. Le coût annuel est similaire voire plus élevé que celui de ce bus soumis au vote.

La navette entre les sites de Le Crêt et Semsales, y compris les arrêts, pour un bus de 33 places, coûterait :

- 92'000 francs pour les TPF
- 70'000 francs pour Chardonnens.

Monsieur Frédéric Deillon relève que le coût total des transports pour la commune voisine, qui a un contrat avec les TPF, est de 400'000 francs par année. Alors que nos frais annuels se montent à 150'000 francs.

Il souligne également les avantages de posséder des bus scolaires qui apportent une grande souplesse pour véhiculer les écoliers lors des courses d'école, des leçons de piscine, etc. Un de nos bus est également mis à disposition de Passeport Vacances.

Un autre avantage financier est que nous pouvons facturer 8'000 francs par année au CO pour les élèves de Progens qui sont véhiculés jusqu'à la gare de La Verrerie.

Financement et prise en charge par le Cercle scolaire

S'agissant du partage des coûts avec la commune de Semsales, différentes variantes ont été étudiées, notamment un achat en commun. Pour des raisons de simplification administrative et comptable, il est proposé que la commune de La Verrerie se charge seule de l'investissement, et qu'elle facture chaque année au Cercle scolaire l'amortissement et les charges financières y relatives.

L'investissement sera financé par l'emprunt. Les charges financières annuelles induites par le projet s'élèveront à 8'500 francs pour l'amortissement (au taux de 10%) et 1'445 francs pour les charges



d'intérêt (au taux estimé à 1,70%), soit une charge annuelle totale de 9'945 francs. Une imputation interne permettra de mettre ce montant à charge du compte du cercle scolaire.

La charge annuelle s'élève à 9'945 francs, mais ces dernières années nous avons eu des factures de réparation de 5'000 francs environ.

Remarque et question des citoyens : Il n'y a pas de question ou remarque.

2.3 Rapport de la commission financière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc Pauchard, Président de la Commission financière.

Monsieur Marc Pauchard salue l'assemblée puis donne connaissance du rapport de la Commission financière qui s'est réunie au complet le 18 novembre 2024 avec la présence de Messieurs Frédéric Deillon, Jean-Bernard Jaquet et Thierry Vial qui ont présenté tout d'abord les modifications apportées dans les différents règlements communaux relatifs à leurs dicastères respectifs.

2.1 Budget du compte de résultats

Monsieur Thierry Vial, appuyé par Madame Sophie Currat, caissière, a présenté de manière détaillée le budget 2025. La commission financière a passé en revue tous les points du compte de résultats et comparé les chiffres du budget avec ceux des comptes 2023.

Plusieurs points ont été discutés, Monsieur Thierry Vial répondant à toutes les interrogations et questions des membres de la commission.

La commission financière constate à nouveau que les charges liées plombent lourdement notre budget, avec une masse d'impôts qui reste stable. Force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile pour notre Conseil communal de boucler les comptes. Nos conseillers communaux ont décidé de ne pas demander aux citoyens de hausse d'impôts, mais cela reste une éventualité pour le futur. Surtout que le risque de pertes est élevé pour la clôture des comptes de 2024. De plus, nos élus communaux devront faire face à des charges liées de plus en plus importantes pour notre district, avec les différents projets ambitieux qui nécessiteront un soutien massif des communes.

Malgré cette perception de l'avenir qui nous forcera à trouver des solutions, la commission financière émet un préavis favorable pour le budget du compte de résultats prévu pour 2025, qui se solde par un excédent de charges de 327'330 francs 85 pour un total de 6'630'774 francs 85.

2.2 Budget du compte d'investissement

2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire

Lors de cette séance de la commission financière, Monsieur Frédéric Deillon a présenté le budget d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire.

Consciente des avantages fournis par un tel achat pour les acteurs de notre cercle scolaire par rapport à une collaboration avec des transporteurs scolaires privés, la commission financière émet un préavis favorable à cette demande de crédit d'investissement d'un montant de 85'000 francs.

Questions et remarques des citoyen/ne/s

Monsieur Arnaud Bossel demande des nouvelles s'agissant de la planification financière qui a été présentée lors de l'assemblée du printemps. Monsieur Thierry Vial confirme que le Conseil communal doit présenter une planification financière une fois par année. Il souligne que c'est une tâche difficile car il faut obtenir les chiffres des associations de communes du district. Cette planification financière sera mise à jour pour la prochaine assemblée.

Approbation

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur chacun des budgets par vote à main levée.



2.1 Budget du compte de résultats

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget du compte de résultats qui se solde par un déficit de 327'330 francs 85.

2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget d'investissement de 85'000 francs pour l'achat d'un nouveau bus scolaire.

2.2 Budget du compte d'investissement

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget d'investissement qui se solde par un déficit de 2'491'501 francs 60.

Monsieur le Président remercie les citoyen/ne/s pour la confiance qu'ils témoignent par leurs votes. Il remercie les membres de la commission financière et particulièrement Monsieur Thierry Vial, responsable des finances, Sophie Currat, administratrice des finances et également Yasmina Savary qui aide à la facturation, ainsi que toute l'équipe du conseil communal pour la présentation des divers objets de ce soir.

Il donne la parole à Monsieur Marc Pauchard, Président de la commission financière, pour le point 3 du Tractanda.

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2027

Présentation

Monsieur Marc Pauchard informe que selon l'article 57 de la loi sur les finances communales, il appartient à la commission financière de proposer un nouvel organe de révision lorsque le réviseur en place ne peut pas être reconduit, notamment lorsque celui-ci a officié durant 6 ans, ce qui est le cas pour notre commune.

La commission financière a demandé à trois fiduciaires actives dans notre canton un devis pour le contrôle externe de la comptabilité et des comptes.

Il s'agit des fiduciaires FidExpert à Fribourg, Gefid Conseils SA à Marly, ainsi que le bureau de la fiduciaire BDO à Bulle.

Son choix s'est porté sur cette dernière fiduciaire, dont les tarifs correspondaient à ceux pratiqués jusqu'à aujourd'hui et qui jouissent d'une excellente réputation dans le domaine.

Pour un engagement d'une année, la facture s'élèvera à 5800 francs, hors TVA.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyen/ne/s.

Approbation

La nomination de la fiduciaire BDO, à Bulle, comme organe de révision pour la période 2025-2027 est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

4. Modification générale du règlement du personnel communal

Présentation

Monsieur Marc Fahrni présente les modifications du règlement du personnel communal. Il relève qu'en 2004, la commune avait rédigé un règlement pour le personnel administratif uniquement. Depuis, la situation du personnel a évolué.

Le règlement se base sur le règlement type proposé par le canton de Fribourg. Ce règlement a été mis en consultation auprès du Service des communes, de la Préfecture et des collaborateurs. Il a été publié sur notre



site Internet et était à disposition des citoyen/ne/s au bureau communal, 10 jours avant l'assemblée communale.

Monsieur Marc Fahrni fait part des principaux changements :

Il y a des annexes au règlement, c'est une nouveauté :

- › Inventaire des postes de travail
- › Organigramme de la commune
- › Entretien et évaluation des collaborateurs

Article 62 - Horaires flexibles

Monsieur Marc Fahrni relève que ça peut être un problème, car nos collaborateur/trice/s peuvent avoir beaucoup d'heures supplémentaires.

Article 65 - Heures de travail spéciales

Pour le déneigement, le personnel de l'édilité doit effectuer des heures de nuit entre 23h00 à 6h00, ainsi que les samedi et dimanche.

A ce sujet, les heures de piquet sont rémunérées à 20 francs par jour.

Article 73 et suivants - congés

Les congés maternité et paternité ont été adaptés à la nouvelle loi.

Chapitre VI - Traitements et indemnités diverses

La commission financière a été consultée, particulièrement sur ce point. On a une base précise basée sur le traitement du personnel de l'Etat de Fribourg, en gardant une marge de manœuvre.

Article 87 – Gratification pour ancienneté de service

Une gratification de 100 francs par année de service pour un 100% est octroyé au départ à la retraite d'un/e collaborateur/rice.

Article 89 - Vêtements de travail et de protection

Les collaborateurs dont le cahier des charges nécessitent des vêtements de travail et équipements de protection reçoivent un montant 500 francs par année.

Aucune question ou remarque n'est soulevée par les citoyen/ne/s.

5. Nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Présentation

Monsieur Jean-Bernard Jaquet présente le nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Il informe que cette taxe fait suite la modification de loi fédérale du 1^{er} janvier 2018 et de la modification de la LATeC du canton de Fribourg entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, introduisant la taxe sur la plus-value. Elle prévoit un prélèvement de 20% de plus-value en cas de :

- mise en zone à bâtir d'un terrain
- changement d'affectation de terrain
- augmentation des possibilité de construire si elle représente plus de 50%.

Exemple : Si l'indice brut d'utilisation du sol, est de 0,5%, sur 1000 m2 cet indice est 500 m2 de surface de plancher. Si l'indice passe à 0,7%, cet indice monte à 700 m2 de surface de plancher, il y a une plus-value sur la surface supplémentaire.

Le règlement communal a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale dont le taux est de 25% du prélèvement cantonal.

La procédure de taxation et de perception est géré par l'administration cantonale. Le montant des plus-values est versé sur un fonds qui a pour but de compenser la dévalorisation des terrains.

Pour notre commune, les indices de notre PAL ont changé en 2024 et sont passés :



- › Zone village A : maintenu à 0,90
- › Zone moyenne densité : de 0,70 à 0,75
- › Zone artisanale : de 0,70 à 0,75
- › Zone résidentielle à faible densité : de 0,5 à 0,6

On est donc loin des 50% d'augmentation de possibilité de construire, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de taxe sur la plus-value pour l'instant.

C'est pour répondre à la loi, et non pour la densification, que l'IBUS de la zone résidentielle à faible densité est passé à 0,6 dans notre PAL approuvé en juin 2024.

La densification est définie selon des critères du Plan directeur cantonal, en particulier concernant la desserte en transports publics et notre commune n'est malheureusement pas très bien notée à ce sujet.

Jean-Bernard donne connaissance de ce nouveau règlement qui est projeté à l'écran. Notre règlement a été élaboré sur la base du règlement type proposé par le canton.

Il remercie les citoyen/ne/s pour leur attention.

Questions ou remarques des citoyen/ne/s

Monsieur François Bossel demande depuis quand cette loi va entrer en vigueur. M. le Président répond qu'elle est déjà en vigueur. Monsieur Jean-Bernard Jaquet explique que la loi fédérale a été modifiée en janvier 2018 et que la taxe sera calculée et facturée par le canton avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023. M. le Président précise que la commune doit avoir un règlement pour pouvoir encaisser sa part de la plus-value dans le futur.

6. Modification partielle du règlement des finances

Présentation

Monsieur Thierry Vial présente la modification partielle du règlement des finances.

Il donne connaissance des principales modifications. Elles concernent les articles 6 et 7 dudit règlement :

Article 6 - Crédit additionnel

A ce jour, le Conseil communal est autorisé à un dépassement du crédit additionnel pour un investissement de 10% et au maximum 20'000 francs. On garde les 10%, mais le Conseil communal propose de passer au montant à 50'000 francs.

Monsieur Thierry Vial explique que lors des dernières assemblées des comptes, le conseil communal a soumis la liste des dépassements à l'assemblée communale.

Article 7 – Crédit supplémentaire

A ce jour le Conseil communal est autorisé à un crédit supplémentaire pour un objet du compte de résultats de 10% et au maximum à 20'000 francs. Le conseil communal propose une augmentation à 20% et de maintenir le montant de 20'000 francs.

Monsieur Thierry Vial relève que sur des comptes avec des petits montants, on dépasse très vite les 10%.

Ces modifications permettraient de diminuer le nombre d'objets soumis à l'assemblée, ce qui n'empêchera pas le conseil communal de donner les informations nécessaires à l'assemblée lors de dépassement et de crédit supplémentaire.

Aucune remarque ou question n'est soulevée concernant le point.

Monsieur Thierry Vial remercie les citoyen/ne/s pour leur attention.



7. Modification générale du règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Présentation

Monsieur Jean-Bernard Jaquet présente la modification générale du règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Il donne connaissance des principales modifications par rapport au règlement du 11 mars 2020.

Article 3 – prestations soumises à émoluments

- b) Annonce des panneaux solaires : Bien qu'il ne soit, la plupart du temps, plus nécessaire de déposer une demande de permis de construire, les personnes qui posent les panneaux solaires annoncent les travaux au moyen d'un formulaire. Ce dernier est contrôlé par la commission des constructions. Ladite commission contrôle également la fin des travaux.
- c) Contrôle des travaux et octroi du permis d'occuper : Il s'agit de la visite des bâtiments construits ou rénovés, deux délégués communaux, ainsi que le Commandant du feu (pour les permis ordinaires) participent à ces visites locales, dans le but de pouvoir délivrer le permis d'occuper. La visite dure une heure trente et sont facturés par la commune aux propriétaires des bâtiments visités.
- d) Saisie de la numérisation de demande de permis de construire simplifiée sur FRIAC par la commune, pour les requérants.
- e) Contrôle des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés aux feux et aux éléments naturels. L'ECAB a mis sur pied des formations. Messieurs Jean-Bernard Jaquet et Morgan Grandjean ont suivi cette formation de spécialiste communal en défense incendie et ont été engagés par notre commune pour cette tâche.

Monsieur Jean-Bernard Jaquet explique les catégories de contrôle :

- catégorie « risque faible » : les habitations de moins de trois logements. Ces bâtiments ne sont pas contrôlés.
- catégorie « risque faible à modéré » : les habitations de plus de trois logements, les restaurants d'une capacité de 300 places au maximum, les locaux de vente, les bâtiments agricoles.
- catégorie « risque haut » : pour lesquels les contrôles ont lieu tous les 5 ans par nos deux spécialistes accompagnés de Monsieur Savary, collaborateur à l'ECAB.

Article 4 – mode de calcul

Ce sont les montants maximaux qui doivent être approuvés par l'assemblée communale.

- 3. - Tarif horaire pour les annonces de panneaux solaires : 100 francs
- Tarif horaire pour le permis d'occuper : 250 francs
- 4. Tarif horaire pour le contrôle des bâtiments par le spécialiste communal : 70 francs. Ce prix a été discuté dans le cadre de la Veveyse et du canton. Le temps effectif sera facturé à la commune qui le refacturera aux propriétaires.
- 7. La commune refacture aux propriétaires les heures des spécialistes dont elle a eu besoin pour contrôler les dossiers complexes au niveau des formes, volumes, matériaux, etc.

Questions et remarques des citoyen/ne/s

Monsieur Benoît Terradillos demande quelle est la différence entre les points 4) et 5) du mode de calcul. Monsieur Jean-Bernard Jaquet explique que le règlement mentionne le tarif horaire maximum que le conseil communal peut pratiquer. Le tarif facturé effectivement est mentionné dans le règlement d'application.

Monsieur le Président ajoute que les règlements communaux sont approuvés par l'assemblée communale, alors que les règlements d'application de ces derniers sont approuvés par le conseil communal.



8. Modification partielle du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Présentation

Monsieur Frédéric Deillon présente la modification partielle du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Il donne connaissance des modifications :

Article 2 : aide financière de la commune

Ces prestations comprennent les contrôles et les soins dentaires. Il y a un nouvel article (4) concernant de l'orthodontie.

Article 3 : contrôles et soins dentaires

Pour la subvention octroyée aux parents, le règlement approuvé le 21 octobre 2019 note que la subvention est calculée sur la base du revenu brut. Ce soir, le conseil communal propose de modifier ce point pour prendre en compte le revenu déterminant. Cette base de calcul est utilisée pour presque toutes les subventions, comme par exemple : la réduction des primes d'assurance maladie. Cette une solution plus équitable pour tous.

Monsieur Frédéric Deillon précise que la commune Semsales a adopté son règlement ainsi en 2023 et comme nous sommes dans le même cercle scolaire, il est bien d'avoir un règlement identique.

Aucune remarque ou question n'est soulevée concernant le point.

9. Modification partielle du règlement communal de l'accueil extrascolaire

Présentation

Monsieur Frédéric Deillon présente la modification partielle du règlement communal de l'accueil extrascolaire.

Il donne connaissance des modifications.

Article 8 – Barème des tarifs de l'Accueil

8.1 : le règlement du 17 septembre 2020 mentionne que le conseil communal établit ces tarifs sur la base du revenu déterminant avant le début de l'année scolaire. Le conseil communal propose de supprimer le texte « avant le début de l'année scolaire ». En effet, comme il y a souvent des nouveaux avis de taxation, avec les changement d'état civil par exemple et qu'actuellement on arrive a obtenir des avis de taxation à jour, on peut les revoir au cours de l'année.

Le point 8.2 a été supprimé.

Monsieur Frédéric Deillon présente, pour information, le règlement d'application, en particulier la modification de l'article 10 - Tarifs, lit b) : « les tarifs de l'Accueil sont fixés par la commune sur la base des avis de taxation, sauf cas exceptionnels mentionnés sous l'article 10c ».

Aucune remarque ou question n'est soulevée concernant le point.

Monsieur Frédéric Deillon remercie les citoyen/ne/s pour leur attention.

Préavis de la commission financière

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Marc Pauchard pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La commission financière émet un préavis favorable à ces différentes modifications et nouveau règlement, à savoir les points 4 à 9 de l'assemblée communale.



Monsieur Marc Pauchard profite de cette dernière intervention pour remercier l'ensemble du conseil communal et tout le personnel administratif pour la qualité de son travail et pour leur implication dans la bonne marche et le développement de notre commune.

Il remercie les citoyen/ne/s pour leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Approbation

Règlement du personnel communal

La modification générale du règlement du personnel communal est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Règlement de la taxe communale sur la plus-value

Le nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est soumis au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Règlement des finances

La modification partielle du règlement des finances est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction

La modification générale du règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

La modification partielle du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Règlement communal de l'Accueil extrascolaire

La modification partielle du règlement communal de l'accueil extrascolaire est soumise au vote par main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

11 Divers

Monsieur le Président informe que le sentier de l'Avent du sentier A Tire d'Ailes fait beaucoup parler de lui sur les réseaux sociaux. Il est beaucoup visité et très apprécié, ce qui donne une belle image de la commune. Monsieur le Président donne un grand coup de chapeau aux compagnons du sentier A tire d'Ailes.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Frédéric Deillon informe que le 8 novembre, le Canapé forestier a été inauguré. Il se trouve dans la forêt en direction de la Joux, à la hauteur du garage de l'édilité. Cette belle réalisation a été initiée par Madame



Terradillos qu'il remercie chaleureusement. Monsieur Pascal Grandjean a également participé à sa réalisation. Ce canapé forestier est une école à la forêt à l'attention des enseignants et écoliers de notre école.

Il dit encore un grand merci aux personnes qui se sont engagées dans ce projet.

★ ★ ★ ★ ★

Madame Suchet informe que le panneau des transports publics à changer, il n'y a plus les horaires du Car postal.

Monsieur Philippe Schneider explique que la ligne du Car postal n'ira plus jusqu'à Oron, car il y a trop peu de fréquentation.

En contrepartie, une nouvelle ligne ira directement à Châtel-St-Denis en bus TPF.

La commune participe aux transports publics par le pot commun financé par toutes les communes du canton.

★ ★ ★ ★ ★

Après ces quelques mots, Monsieur le Président donne la parole aux citoyens et citoyennes présents ce soir.

Madame Sarah Luisier demande si la commune est consultée pour les horaires des transports publics. Monsieur Philippe Schneider confirme que les communes sont consultées et peuvent donner leur avis. Les transporteurs prennent en compte leurs remarques en fonction aussi de la fréquentation que la commune apporte aux transports.

Pour la ligne de bus en direction de Romont, Madame Luisier demande si la commune a fait une remarque, car il faut 10 à 15 minutes de plus pour aller sur Fribourg.

Monsieur le Président informe qu'il y avait une ligne directe qui a été supprimée. Au niveau de l'ACV, il y a une commission transports publics. Les horaires sont très difficiles à gérer, étant donné que chaque changement implique tous les autres horaires. Cette commission va prendre encore plus d'importance qu'à l'heure actuelle. C'est en premier recours à cette commission qu'on devra déposer des arguments.

Monsieur Thierry Vial informe que notre commune avait déjà demandé que la ligne ne passe plus par Les Ecasseys.

Il y a un effet négatif par rapport au grand centre. Ainsi, la ligne Bulle – Romont a été privilégiée par rapport à la ligne Romont - Palézieux.

Monsieur Marc Pauchard souligne la place multimodale de La Verrerie. Il demande des nouvelles au sujet de la gare et si des places de parc sont prévues sur le projet des TPF.

Les TPF ont revu leur plan de modification de la gare de La Verrerie. Ils ont maintenu la cadence des travaux sur la voie, mais pour l'instant la rénovation de la gare de La Verrerie est maintenue, mais retardée. Nous attendons le nouveau planning. Le conseil communal pourra donner des informations supplémentaires lors de la prochaine assemblée.

Monsieur le Président relève qu'il va manquer 6 milliards dans leur projet de modification des voies et gares. Il ajoute qu'il y a des oppositions à Semsales et Bossonnens ce qui reporte leurs projets.

Madame Béatrice Duay souligne l'importance que la commune continue à avoir des contacts avec les TPF. Elle suggère, par rapport aux places de parc, qu'on leur fasse prendre conscience qu'on ne peut pas se déplacer à vélo l'hiver.

Monsieur le Président informe qu'il y aura une dizaine de places à la gare, donc plus que maintenant.

★ ★ ★ ★ ★



Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal. Il remercie également les membres des différentes commissions, ainsi que le personnel communal et toutes les autres personnes présentes ce soir.

Il souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et de bonnes fêtes de fin d'année. L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 22h20.

Approuvé le :

La Secrétaire :



Le Syndic :